

RATIFICATION des DEPENSES IMPREVUES du 1er OCTOBRE 1950 au
31 Mars 1951 (exercice 1950)

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 19 Mai 1951

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus, pour ratification, le relevé des dépenses imprévues (pièce jointe) mandatées du 1er Octobre 1950 au 31 Mars 1951 (exercice 1950) qui s'élève à la somme de TRENTE QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT ET UN FRANCS Soixante dix centimes (34.921,70)/.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Ratifié à lamajorité.